



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

OCCITANIE

Rapport d'activité et de développement durable

Avec 5 lignes ferroviaires rouvertes et le train à 1€, la Région Occitanie continue de développer massivement l'offre de transport ferroviaire. Elle s'engage pour une mobilité agile et durable.

2023



ACTIVITÉ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL (CESER) EN 2023

Pour la dernière année de sa mandature 2018-2023, le CESER Occitanie dénombre environ 280 réunions de commissions et de section, en présentiel ou en distanciel, dont les réunions de bureaux de commissions et section, et de groupes de travail, 5 conférences permanentes, 4 réunions de Bureau et 4 Assemblées plénières.

■ En 2023, le CESER a produit 15 rapports sur saisine ou auto-saisine, adoptés en Assemblée plénière ou en Bureau :

- 11 avis votés en Assemblée plénière : "La convention de service public ferroviaire régional de transports de voyageurs liO Train 2023-2032" ; "Pour une économie bleue soutenable en Occitanie - Cahier n°2 (tourisme, nautisme, formation, recherche, innovation)" ; "Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ?" ; "Transformations et utilisations du bois – réindustrialiser la filière en Occitanie" ; "Pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique" ; "La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie" ; "Orientations budgétaires 2024" ; "Budget primitif 2024" ; "Jeunesse(s) et engagement(s) en Occitanie – Comprendre, encourager et accompagner" ; "Formation tout au long de la vie et enseignement supérieur - transitions et évolution des métiers" ; "Le Fonds Souverain Régional pour l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) – Volet 1".
- 4 contributions adoptées en Bureau : "Le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac à l'horizon 2050" ; "Les déserts médicaux en Occitanie" ; "Projet régional de santé d'Occitanie 2023-2028" ; "Résolution du CESER Occitanie pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne - Volet 2".

■ Le CESER a également réalisé un rapport d'étape sur le Plan Eau régional, présenté en Assemblée plénière mais non soumis au vote.

Deux grands temps forts ont été organisés par le CESER dans le cadre des défis économiques, sociaux et environnementaux à relever par la région Occitanie : une conférence-débat sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles, et un colloque de prospective territoriale régionale « *Les chemins 2050* » sous le parrainage de la présidente de Région et du co-président de *la Fabrique de l'Industrie* et président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

Enfin, l'année a par ailleurs été consacrée à la préparation du renouvellement du CESER (mandature 2024-2029).

■ Colloque de prospective territoriale régionale - 27 juin 2023



La section Prospective du CESER a mené pendant 6 ans un travail de prospective territoriale, « *Les Chemins 2050* », relatif à la région Occitanie, s'interrogeant sur la question : « *Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, au vu des tendances lourdes qui traversent notre région, la France et le monde, mais aussi des signaux moins*

perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans ? ».

Parmi les scénarios établis, l'un d'entre eux, intitulé « *Nouvelles convergences* », est le choix du CESER : prenant en compte la préservation de l'environnement, l'intégration des importantes évolutions techniques et leurs conséquences économiques,

l'aspiration à un meilleur équilibre social et sociétal, ce scénario tend vers une société plus apaisée et plus juste

Placé sous le parrainage de la présidente de la Région Occitanie, du co-président de *la Fabrique de l'Industrie* et du président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, ce colloque

avait pour objectif de présenter ces travaux et de montrer l'utilité d'une réflexion prospective lorsque des choix doivent être faits sur des interventions dont les effets auront des incidences à moyen et long termes.

Ce colloque qui a réuni 200 personnes était articulé autour de 3 tables rondes : « *Les chemins de la réussite en Occitanie* » (De l'école à l'emploi) ; « *Les chemins d'une souveraineté économique en Occitanie* » (industrie, ressources, numérique et innovation) ; « *Changement climatique, environnement et aménagement du territoire en Occitanie* » (métropolisation et ruralités ; urbanisation du littoral ; Très petite Entreprises (TPE) et services ; Méditerranée ; biodiversité et eau), dans lesquels sont intervenus la rectrice de région académique, les présidents de universités, des représentants

[Voir ressources sur le colloque](#)

d'organismes de recherche, des Président Directeur Général (PDG) de grandes entreprises, des porte-parole de Petites et Moyennes Entreprises (PME), de l'artisanat, de la société civile, etc.

Il en est ressorti la nécessité de :

- préserver le droit à l'éducation pour tous, l'accès aux formations et aux qualifications ;
- retrouver une souveraineté économique en garantissant l'indépendance énergétique de la région (avec la création d'un grand service public de l'énergie) afin de faciliter les efforts pour la réindustrialisation des territoires à long terme, et d'atteindre l'autonomie alimentaire avec un appareil de production zéro carbone à l'horizon 2050 ;

- intégrer les transformations dans les politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, des villes comme des zones rurales, afin de lutter contre le changement climatique et notamment ses graves conséquences pour le littoral et la Méditerranée.

En conclusion, il a été rappelé les enjeux et la nécessité du dialogue social pour gérer toutes les mutations économiques et sociales, ainsi que les transitions des 20 prochaines années avec les urgences à prendre en compte que constituent l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi, la robotisation, etc.

La prospective doit être un outil utile pour tous les décideurs et acteurs institutionnels, politiques et économiques.

A. ENJEUX STRATÉGIQUES

La mission CESER de la Région conforte les relations quotidiennes avec le CESER et facilite l'articulation des 2 assemblées afin de lever les difficultés de fonctionnement entre les 2 institutions.

Son objectif : éclairer les décisions régionales de l'avis de la société civile organisée que le CESER représente.

En 2023, elle a également accompagné le CESER dans la montée en puissance de ses capacités d'intelligence collective, à sa demande. Par ailleurs, elle a sensibilisé le CESER à la gestion de ses bases de données en lien avec le RGPD.

La loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 a confié au CESER un rôle de participation à l'évaluation des

politiques publiques en région. Depuis fin 2020, la rénovation des modalités de collaboration du CESER avec la Région en matière d'évaluation des politiques régionales a conduit à l'installation d'un groupe de travail CESER-Région sur ces questions. Depuis 2022, il est animé par la Direction de Mission Coordination et Evaluation (DMCI) via la mission évaluation.

B. POLITIQUES MISES EN ŒUVRE

■ Faciliter les échanges entre CESER et Région pour l'élaboration d'avis utiles aux décisions régionales

Dans le cadre des missions consultatives du CESER, initiées à travers les saisines et les auto-saisines, les modalités d'élaboration des avis de ce dernier ainsi que les modalités de partage avec la Région des préconisations ou des résolutions sont questionnées régulièrement. Ce questionnement permettra de renforcer l'implication du CESER dans les processus régionaux de décision et facilitera l'engagement de la société civile organisée dans les dispositifs régionaux.

La mission CESER de la Région participe à ces questionnements et, le cas échéant, propose des méthodes. Par ailleurs, elle s'assure,

dans une collaboration transversale et permanente avec les services et le Cabinet de la Région, que le CESER dispose des éléments nécessaires à la réalisation de son travail.

Le CESER est en effet la voix de 81 organisations qui mandatent leurs représentants afin que soit portée l'expression de leurs réseaux et du terrain auprès de la Région, et ce pour concevoir des politiques régionales toujours plus adaptées aux besoins.

2023 a vu la fin du CESER dans sa composition actuelle. La mission CESER de la Région poursuivra son action avec la nouvelle assemblée qui sera installée fin janvier 2024 pour une durée de 6 ans.

Si les échanges ont lieu régulièrement, voire quotidiennement autant que de besoin, les temps forts de la relation avec le CESER prennent corps dans le cadre des groupes de contact. Ils réunissent la mission CESER, le Cabinet de la Présidente, le secrétariat général, la direction du CESER et les services concernés de la Région en fonction de l'ordre du jour. En 2023, le groupe de contact s'est réuni une fois : le 5 juin.

Les 17 avis, rapports et contributions du CESER établis en 2023 ont été accompagnés et valorisés auprès des services régionaux via la mission CESER.



C. ACTIONS MARQUANTES ET IMPACT DÉVELOPPEMENT DURABLE



■ La mise à disposition d'un référentiel d'évaluation du Pacte Vert

À la suite de la première réunion de travail sur la rénovation des modalités de collaboration du CESER avec la Région, qui s'est tenue le 7 décembre 2020, le groupe de travail CESER-Région a entrepris l'élaboration d'un référentiel d'évaluation d'actions mises en œuvre dans le cadre du Plan Économie résiliente sociale et solidaire du Pacte Vert.

La mission s'est déroulée de septembre 2022 à octobre 2023. Elle a d'abord conduit à la tenue d'une série d'entretiens auprès d'élus, conseillers CESER et agents régionaux afin de cadrer l'étude. 4 groupes de travail ont ensuite été organisés afin de

décliner le référentiel d'évaluation sur 4 des dispositifs couverts par les axes Circuits courts et Économie circulaire (PASS « Commerce de proximité », Contrat et PASS Agrivalo et Accueil à la ferme, Contrat Agroviti et Pack zéro emballage). La démarche évaluative a enfin été expérimentée sur le Pack zéro emballage via la conduite d'une enquête en ligne adressée aux bénéficiaires et consommateurs d'Occitanie sur leurs pratiques du vrac et de la consigne.

L'étude a abouti à bâtir une méthode répliquable d'évaluation des dispositifs couverts par le Pacte Vert. Celle-ci se décline en 5 fiches « Aide-méthode » permettant d'appuyer certaines étapes-clés d'une démarche d'évaluation de politique régionale. Elles sont mobilisables par les directions souhaitant entreprendre une évaluation de leur dispositif.

FOCUS SUR...

- Mobilisation d'une trentaine d'interlocuteurs de la Région, du CESER et autres personnes ressources (chercheurs, partenaires, bénéficiaires) dans le cadre de 4 groupes de travail.
- Près de 1900 répondants à une enquête en ligne sur les pratiques du vrac et de la consigne en Occitanie diffusée par :
 - le site « Larégioncitoyenne » : 729 réponses ;
 - les organisations de la société civile présentes au CESER et intéressées par la démarche : 1 164 réponses.

D'autres dispositifs régionaux pourront faire l'objet d'une telle sollicitation auprès des administrés.

CESER

Les avis et contributions sont ventilés tout au long du rapport en lien avec les politiques auxquelles ils se rapportent.

Enseignement supérieur / Formation	Formation tout au long de la vie et enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers 12 décembre 2023	Enseignement supérieur et recherche
Économie	Le fonds souverain régional pour l'ARIS - Volet 1 12 décembre 2023	Economie et innovation
Transports / Aménagement du territoire / Développement durable	Convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs liO Train (2023-2032) 21 mars 2023	Infrastructures et développement
Transport / Aménagement du territoire	Futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050) 13 février 2023	Infrastructures et développement
Conférence débat / Urgence climatique	L'urgence climatique et la transformation de nos modèles 17 avril 2023	Transition écologique et énergétique

Eau / Environnement	Plan Eau régional 12 décembre 2023	Transition écologique et énergétique
Mer / Économie / Développement durable	Pour une économie bleue soutenable en Occitanie : Tourisme - Nautisme - Formation Recherche - Innovation 20 juin 2023	Mer et littoral
Santé	Projet Régional de Santé d'Occitanie 2023-2028 (PRSO) 2 octobre 2023	Santé, solidarité et logement
Santé / Cohésion sociale / Aménagement du territoire	Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations 13 février 2023	Santé, solidarité et logement
Aménagement du territoire / Social / Développement durable	Pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique 14 novembre 2023	Santé, solidarité et logement
Culture / Economie	La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie 14 novembre 2023	Culture et patrimoine
Jeunesse	Jeunesse et engagement en Occitanie - Comprendre, encourager et accompagner 12 décembre 2023	Éducation, jeunesse, orientation scolaire
Économie / Industrie	Transformations et utilisations du bois Réindustrialiser la filière en Occitanie ? 20 juin 2023	Économie locale, tourisme, agriculture et alimentation
Agriculture / Forêt-Bois / Développement durable	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique 20 juin 2023	Économie locale, tourisme, agriculture et alimentation
Finances / Fonds européens	Le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne 20 novembre 2023	Europe et action Internationale
Administration générale	Les orientations budgétaires 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 14 novembre 2023	Coordination de l'Innovation
Administration générale	Budget Primitif 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 12 décembre 2023	Coordination de l'Innovation



AVIS DU CESER

Formation tout au long de la vie et enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers

→ Assemblée plénière du 12 décembre 2023 (Autosaisine)

L'évolution rapide des métiers et du marché de l'emploi, sous l'impulsion de la transition numérique et de la transition écologique, appelle à une révision des approches en matière de formation.

L'obsolescence des compétences s'accélère et il devient impératif de se former tout au long de la vie pour consolider ou actualiser ses connaissances et savoir-faire, mais aussi dans une démarche d'épanouissement personnel et professionnel.

Dans ce contexte et dans la continuité de ses précédents travaux sur l'étude des transitions et sur les innovations pédagogiques, le CESER Occitanie s'est autosaisi du sujet de : « *la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) et l'enseignement supérieur : transitions et évolution des métiers* ».

Face à la redéfinition des compétences induite par les reconfigurations des métiers, l'enseignement supérieur se trouve à un carrefour stratégique. Les établissements d'enseignement supérieur sont appelés à jouer un rôle déterminant dans la préparation de leurs publics aux défis et aux métiers de demain ; il leur faut donc lever les freins structurels encore présents et accélérer l'évolution de leurs offres, afin de développer des programmes de formation agiles.

L'action du monde académique ne saurait toutefois être isolée. L'offre de formation supérieure tout au long de la vie, adaptée aux défis de demain, doit impliquer étroitement l'ensemble des acteurs publics et privés de l'écosystème : les établissements d'enseignement supérieur, le monde socio-économique, les acteurs de la formation professionnelle, l'État, la Région Occitanie.

Les préconisations du CESER, pour développer une offre de formation tout au long de la vie dans l'enseignement supérieur qui réponde aux enjeux des transitions et de l'évolution des métiers et aux nouvelles attentes des apprenants, se déclinent ainsi en 5 objectifs :

- repenser la FTLV dans l'enseignement supérieur pour répondre aux attentes variées d'un public hétérogène : mise en place d'un processus d'analyse comparée, systémique, transdisciplinaire, qui associe l'ensemble des acteurs du monde politique, académique et socio-économique, etc ;
- accompagner la mise en œuvre de la FTLV dans l'enseignement supérieur : développer les ressources humaines, décloisonner les structures en multipliant par exemple les passerelles entre les différents publics apprenants pour rompre avec le cloisonnement formation initiale / formation continue et développer des synergies, etc ;
- renforcer la pertinence et l'agilité de l'offre de FTLV dans l'enseignement supérieur : soutenir le développement de l'alternance pour favoriser l'acquisition de compétences opérationnelles, généraliser un enseignement transdisciplinaire, etc ;
- intensifier les relations des établissements d'enseignement supérieur avec le monde socio-économique, pour des formations adaptées aux enjeux économiques ;
- visibiliser et valoriser les compétences des apprenants tout au long de la vie pour donner du sens à la formation et à leur travail.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)





AVIS DU CESER

Le fonds souverain régional pour l'ARIS - Volet 1

→ Assemblée plénière du 12 décembre 2023 (Saisine de la présidente de Région)



L'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS) n'a, à ce jour, que deux années d'existence et a investi dans 14 projets d'entreprises en région. Le Fonds souverain régional, quant à lui, a été matérialisé dans la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Écologique (SRESTE 2022-2028) votée fin 2022.

Les outils du Fonds souverain régional, dont l'ARIS, ont pour vocation de générer un effet de levier auprès de co-investisseurs privés. Ils se veulent complémentaires aux interventions directes et indirectes de la Région en faveur des entreprises et du développement économique de l'Occitanie.

Saisi par la Région le 23 mai 2023 sur le sujet, cet avis du CESER est une première réponse et porte sur une meilleure compréhension du Fonds souverain régional et des outils financiers qui en découlent - l'agence ARIS et les projets retenus - et fait état de préconisations.

Cet avis permet également de sensibiliser les parties prenantes et de voir si les ambitions de la Région pour l'ARIS ainsi que les financements du Fonds souverain régional pour la même ARIS, constituent une opportunité donnée au territoire pour reconquérir la souveraineté économique et parvenir à la transformation écologique de l'économie nécessaires pour vivre bien et longtemps en Occitanie.

Quelques préconisations du CESER :

- pour renforcer le Fonds souverain et sa capacité d'intervention, le CESER propose à la Région d'y associer les entreprises emblématiques de la région Occitanie, par filière, pour soutenir le développement et la croissance de projets sélectionnés ;
- la Région étant le donneur d'ordre et le financeur principal des outils du Fonds souverain régional, le CESER préconise que cette dernière assure plus directement la gouvernance de ces dispositifs. Une présidence, assurée par la présidente de Région, renforcerait la lisibilité de l'action régionale avec le Fonds souverain, la visibilité et l'attractivité de son outil privilégié pour construire le futur de l'Occitanie et œuvrer à la souveraineté économique régionale ;
- évaluation : le CESER souhaite instaurer avec l'ARIS des rencontres régulières afin de suivre l'activité de l'agence et pouvoir mesurer les effets induits par ses actions sur l'économie régionale.

Un deuxième volet de cet avis fera suite en fonction du recul nécessaire quant au déploiement des actions de l'ARIS et aux évolutions du Fonds.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)





AVIS DU CESER OCCITANIE

La convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs liO train (2023-2032)

→ Assemblée plénière du 21 mars 2023 (Saisine de la présidente de Région)



À l'occasion du renouvellement de la convention de service public ferroviaire régional de transport de voyageurs liO Train, le CESER a été saisi par la Région pour émettre un avis sur la nouvelle convention 2023-2032.

Au-delà de l'analyse du document, le CESER a souhaité élargir sa réflexion aux éléments prospectifs d'une convention-type répondant aux besoins des usagers dans la perspective de leur faire préférer le train. Levier fondamental de la transition écologique voulue par la Région à travers sa stratégie REPOS (Région à Énergie POSitive), le développement du transport ferroviaire est un élément majeur de l'aménagement du territoire, un facteur de développement économique qui répond aux enjeux liés à l'urgence climatique. Ainsi, le CESER a analysé la nouvelle convention avec pour fil conducteur l'humain, et vérifié sa cohérence avec le Pacte Vert et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « Occitanie 2040 ».

En conclusion, le CESER a tenu à saluer l'engagement financier de la Région (4 Md€ sur 10 ans soit sur la durée de la convention) à la hauteur des enjeux : 100 000 voyageurs par jour, réouverture des petites lignes (Lignes de Dessertes Fines du Territoire - LDFT), achat de matériel roulant, etc.

Le CESER a regretté qu'il n'y ait pas de clause de revoyure. Il a ainsi préconisé la planification d'une telle clause en cours de convention, afin de s'assurer de la bonne exécution du contrat et de l'atteinte des objectifs fixés.

Le CESER a également préconisé :

- de faire du développement ferroviaire, un pôle d'excellence en Occitanie, créateur d'emplois et de croissance économique ;
- de garantir la présence humaine en gare et dans les trains.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →





AVIS DU CESER OCCITANIE

Le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050)

↳ Élaborée par la Section Prospective et adoptée par le Bureau du 13 février 2023

Ce travail répond à la concertation lancée le 17 janvier 2022 par le préfet de la région Occitanie, la présidente de la Région Occitanie, le président du Conseil départemental de la Haute-Garonne et le président de Toulouse Métropole dans le cadre de l'Atelier des Territoires « *Place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac et territoires : construire ensemble un futur désirable* ».

Cette contribution a fait l'objet d'échanges au cours des différentes étapes de l'Atelier, et en particulier avec la présidente du Conseil de Développement (CODEV) de Toulouse Métropole.

L'analyse et les propositions développées dans ce document invitent à saisir les opportunités de développement durable et concerté de l'activité aéroportuaire et aéronautique dans une approche régionale. Elles incluent également, dans une nouvelle gouvernance, les territoires d'influence qui sont aussi les territoires d'industrie (le Gers et le Tarn-et-Garonne notamment), ainsi qu'un rôle spécifique du CESER, conformément à sa compétence de prospective et à laquelle le CODEV pourrait également être associé.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) 





AVIS DU CESER OCCITANIE

L'urgence climatique et la transformation de nos modèles

→ Conférence-débat du 17 avril 2023



Depuis la publication de son premier rapport en 1990, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) ne cesse de nous alerter sur les conséquences du changement climatique et ses impacts sur les humains et les écosystèmes.

Au cours de la mandature, le CESER a intégré dans ses réflexions, - qu'elles soient relatives à la politique énergétique régionale, aux énergies décarbonées, aux effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie, à la pollution plastique, aux Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - les impacts très concrets de ces bouleversements et la question du développement durable.

Ces préoccupations vont au-delà. Force est de constater que l'urgence climatique s'impose à chacun d'entre nous de façon de plus en plus prégnante. Il est encore possible de remédier aux effets délétères du changement climatique par des actions portées chacun à notre niveau, aussi bien par des citoyens que par des décideurs publics et privés.

Avant l'adoption de solutions partagées, la première étape a été pour le CESER le partage de la

connaissance ; objectif de la conférence organisée sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles.

La conférence était axée sur une approche économique et articulée autour de 2 tables rondes : l'une relative à la construction et à la décarbonation dans les secteurs du bâtiment et de l'habitat, l'autre sur les mobilités et la décarbonation dans l'industrie.

Le Grand témoin, le directeur de la Toulouse School of Economics (TSE), a alimenté les débats par son expertise et ses connaissances des relations économie/environnement et sa qualité d'ancien auteur-principal de rapports du GIEC.

La conférence a réuni plus de 150 participants qui ont partagé les enjeux et les exigences qui concernent tous les territoires, toutes les activités. Il apparaît dès lors nécessaire de travailler à la fois avec les territoires organisés que sont les Conseils de Développement, mais aussi avec les Agences d'Urbanisme, les communautés scientifiques et universitaires, les centres de recherche, le CNRS, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), les écoles d'ingénieurs.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →





AVIS DU CESER OCCITANIE

Plan Eau régional

→ Assemblée plénière du 12 décembre 2023



En France et en Occitanie, les impacts du changement climatique sur l'eau sont déjà perceptibles. Ils vont aller en s'accroissant.

Le CESER a réagi au Plan Eau régional adopté par le Conseil régional en produisant un rapport d'étape, basé sur une méthodologie transversale novatrice, associant les commissions « Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation » et « Méditerranée, Littoral, Relations Internationales ».

Dans ce rapport, le CESER a dressé un panorama complet des défis auxquels la région Occitanie est confrontée en matière de gestion de l'eau, en mettant en lumière les chiffres clés, les grands enjeux régionaux et les évolutions démographiques qui impactent notre consommation d'eau. Le CESER a également analysé en profondeur le Plan Eau régional, en évaluant ses points forts et ses axes d'amélioration potentiels.

À la lumière des échanges, le CESER se positionne résolument pour une poursuite de cette réflexion au cours de la prochaine mandature, afin d'approfondir sa compréhension des enjeux liés à l'eau en Occitanie et de formuler des recommandations pertinentes.

Dans cette perspective, quelques étapes clés sont proposées pour un travail plus abouti sur l'eau :

- valoriser les résultats concrets obtenus lors des travaux, tels que l'identification des principaux enjeux liés à l'eau en Occitanie et les pistes de solutions proposées : partage de l'eau via le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et la sécurisation de l'accès à l'eau pour le littoral avec Aqua Domitia ; importance de solutions innovantes, telles que la recharge de l'aquifère, ainsi que les défis liés à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire, comme l'efficacité de l'irrigation et le Recyclage des Eaux Usées Traitées (REUT) ;
- approfondir certains sujets prioritaires : la gestion de l'eau, la transformation des modèles agricoles et industriels, les politiques publiques et la gouvernance, ainsi que le financement de la politique de l'Eau.

Les Conseils Économiques et Sociaux de l'arc méditerranéen pourraient être associés à la réflexion.

Chiffres clés

Un manque d'eau de 2 milliards de m³ d'eau en France en 2050.

En Occitanie, prévision d'un déficit de 100 à 200 mm par an par rapport au cumul annuel moyen de 1976-2005. En conséquence, un allongement moyen de la période de sol sec en Occitanie de l'ordre de 2 mois à 4 mois est envisagé.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)





AVIS DU CESER OCCITANIE

Pour une économie bleue soutenable en Occitanie - Cahier n°2 : Tourisme - Nautisme - Formation - Recherche - Innovation

→ Assemblée plénière du 20 juin 2023 (Autosaisine)



Ce rapport vise à présenter les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et à exprimer des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises de ces secteurs.

Il s'agit du second volet d'un travail engagé en 2022. Après la pêche, les ports de commerce, les énergies renouvelables, etc., ce cahier n°2 traite du tourisme, du nautisme, de la formation professionnelle et de la recherche.

Avec plus de 6 milliards de chiffre d'affaires et plus de 40 000 emplois en Occitanie, l'économie bleue représente différentes activités ayant toutes trait au littoral ou à la mer.

Le CESER considère que de nombreuses activités de l'économie bleue vont être fortement impactées par les effets du changement climatique. L'hôtellerie de plein air par exemple va dans certains secteurs subir l'élévation du niveau de la mer.

Mais l'économie bleue, et notamment les organismes de recherche ou les centres de formation, nombreux et souvent leaders dans leurs domaines, disposent d'atouts pour s'adapter et proposer des solutions afin de faire face aux effets du changement climatique (protection des côtes, valorisation des algues, etc.).

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) 





AVIS DU CESER OCCITANIE

Le Projet Régional de Santé d'Occitanie 2023-2028 (PRSO)

↳ Bureau du 2 octobre 2023 (Saisine du président de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie)



Dans le cadre de la consultation citoyenne, préalable à l'adoption du Schéma Régional de Santé (SRS) de notre région, le CESER a été invité à émettre un avis sur le projet diffusé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie. Sans qu'elle soit obligatoire, cette saisine originale fait suite aux réflexions engagées par le CESER, sur plusieurs sujets qui ont préoccupé les habitants et les élus de notre région ces trois dernières années : notamment la crise épidémique consécutive à l'émergence du virus SARS-COV-2, les préoccupations sociétales sur l'accueil des personnes âgées au sein des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), mais aussi sur l'accès aux soins dans certaines zones urbaines ou rurales marquées par des déserts médicaux, et plus largement les problèmes posés par la persistance du rationnement des effectifs médicaux résultant du *numerus clausus* mis en place par les universités à la fin des années 1970.

Dans la région Occitanie, quatrième région la plus pauvre de France, les orientations et les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Projet Régional de Santé d'Occitanie (PRSO) obligent l'État et les collectivités à mener de front une action territoriale volontariste, adéquate, ciblée et dotée des moyens nécessaires pour faire face à ces difficultés.

Aussi, le CESER approuve les initiatives de coopérations professionnelles, de Maisons de santé, de pratiques avancées, de téléconsultation et

téléassistance médicales qui tendent à apporter des solutions locales aux effets territoriaux de cette crise structurelle.

Le CESER estime que ce sujet représente un enjeu régional important pour justifier à l'avenir un suivi et une évaluation territoriale et partenariale. Il observe en effet que les objectifs d'évaluation continue des ambitions du SRS ne font l'objet, dans le cadre d'orientations stratégiques, que d'allusions relativement brèves.

En conclusion, très sensible aux enjeux posés par le Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028 et très attaché à la réalisation des 6 engagements qui le structurent, le CESER considère que face aux inégalités d'accès aux soins et aux risques d'aggravation de la précarité, ce temps du PRS doit être une opportunité à saisir pour tenter de chercher de nouvelles voies de résolution des problématiques posées ; innovation sociétale, sociale et transitions semblent devoir être les maîtres mots de la quête de cohésion, d'efficacité et de sens.

Pour cela, le CESER Occitanie encourage à une véritable remise en cause de l'existant, passant par une décentralisation en matière de santé devant s'opérer en faveur des Régions, en termes de gouvernance et de participation aux prises de décision, tout en maintenant au niveau étatique des compétences régaliennes en matière de définition des politiques de santé, des modalités de leur financement et du nécessaire respect de l'équité entre les citoyens.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) 





AVIS DU CESER OCCITANIE

Les « Déserts médicaux en Occitanie : constats et préconisations »

↳ Bureau du 13 février 2023 (Autosaisine)



Depuis une vingtaine d'années, la référence de plus en plus fréquente aux « déserts médicaux » dans les médias et le débat public traduit la préoccupation croissante de la population concernant l'accessibilité aux soins de médecins.

Le CESER s'est autosaisi du sujet, actualisant une contribution de 2016 au vu des évolutions territoriales. Le sujet a été limité à la médecine générale.

Après avoir tenté de définir le concept de "désert médical", rappelé le cadre législatif et réglementaire, et dressé un état des lieux des mesures déjà mises en œuvre en région Occitanie (téléexpertise, téléconsultation, infirmier en pratique avancée, Maisons de santé et Maisons médicales (le GIP Ma santé, Ma Région, etc.), le CESER expose ses

préconisations autour de 3 axes principaux :

- la formation des professionnels de santé ;
- l'organisation des soins adaptée à la réalité des territoires ;
- les conditions de l'installation des professionnels de santé.

En conclusion, pour le CESER, des mesures d'attente à court terme doivent être privilégiées et l'accès aux soins étant partie intégrante de l'aménagement du territoire, la réponse doit être politique et les élus locaux doivent avoir leur place dans le processus décisionnel. Il faut aller vers une décentralisation des pouvoirs en matière de santé ; la Région doit se voir reconnaître un rôle majeur en termes de gouvernance de la santé.

Aujourd'hui, l'accessibilité aux soins est une préoccupation de la population.

En France,

9 à 12 %

de la population vit dans une zone sous-dotée, soit

6 à 8 M

de personnes.

Il manque

6 000

médecins généralistes en France.

En Occitanie :

80 %

des territoires sont en tension médicale

Pour compenser les départs, il convient de recruter

2 000

médecins en 5 ans

1/3

de l'effectif des médecins généralistes a plus de 60 ans

L'université délivre

300

doctorats de médecine générale par an

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) ↗





AVIS DU CESER OCCITANIE

Pour une politique régionale du logement ambitieuse face à l'urgence sociale et écologique

→ Assemblée plénière du 14 novembre 2023 (Autosaisine)



L'offre de logement en France, en particulier de logement social, accuse un retard dramatique, aggravé par un contexte marqué par une inflation record, l'explosion du coût des matières premières et du prix du foncier.

Aujourd'hui, la politique du logement en région doit répondre en même temps au défi climatique et à la transition énergétique, à une démographie croissante, souvent précaire, et à une population qui vieillit. Elle doit aussi lutter contre l'habitat indigne, amplifier la production de logements sociaux, accessibles et adaptés tout au long de la vie, mais aussi faire face à une crise du foncier majeure et à une situation inflationniste préoccupante.

Pour rappel, la politique du logement, et la question du logement social en particulier, incombe majoritairement à l'État qui doit pleinement jouer son rôle. La Région ne peut se substituer, ni suppléer au retard historique en la matière. Il en va de même pour la rénovation énergétique, même si la Région Occitanie mène une action volontariste sur la transition énergétique avec sa stratégie REPOS (Région à Énergies POSitives).

Toutefois, une situation d'urgence doit appeler une réponse d'urgence.

Aussi, vu l'ampleur de la crise traversée par le logement en Occitanie, le CESER préconise un plan d'urgence du logement dans lequel la Région aurait son rôle à jouer car le logement doit être une priorité nationale et régionale.

Le CESER souhaite également que l'État porte une politique globale et ambitieuse sur l'ensemble du territoire avec, entre autres, des actions pour rénover la fiscalité sur l'immobilier, régionaliser les fonds de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), simplifier le dispositif *Ma Prime Renov'* puis l'ouvrir au logement social, veiller à l'obligation de recensement des logements accessibles pour les personnes handicapées et âgées, mettre en place une véritable politique du foncier sous l'égide de l'EPF (Établissement Public Foncier), etc.

Enfin, le CESER milite pour une simplification des procédures et des nombreux dispositifs, souvent complexes, que ce soit en matière de législation, d'aides ou de réglementations qui finissent, mis les uns à côté des autres, par gripper le système.

L'Occitanie connaît un solde démographique très important : **40 000 habitants supplémentaires chaque année**, avec une population touchée par une grande précarité ; c'est le deuxième taux de chômage le plus important en France métropolitaine. La population en Occitanie est marquée par un faible revenu.

75 %

des locataires en Habitation à Loyer Modéré (HLM) ont des revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM.

66 %

des locataires bénéficient de l'APL.

Seulement

11 %

des résidences principales sont des logements sociaux, contre une moyenne nationale de 17 %.

Plus de

60 %

des habitants d'Occitanie pourrait accéder au logement social.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)





AVIS DU CESER OCCITANIE

La filière audiovisuelle et cinématographique en Occitanie

→ Assemblée plénière du 14 novembre 2023 (Autosaisine)

Ce rapport met en exergue les réalités territoriales de cette filière en plein essor, porteuse d'un développement économique, culturel et social jusque dans des parties reculées du territoire régional. En effet, l'industrie de l'audiovisuel et du cinéma s'implante en Occitanie et connaît un réel dynamisme depuis 10 ans.

L'Occitanie est devenue la deuxième région française en nombre de jours de tournage, après l'Île-de-France, et la première en termes de progression d'emploi dans ce secteur. La Région, en charge du développement économique et culturel, ambitionne même une première place dans les années à venir. La politique volontariste de l'État est de faire de l'arc méditerranéen un pôle européen et international de tournage.

L'audiovisuel et le cinéma nécessitent, pour leur fonctionnement, un très grand nombre de métiers,

la plupart méconnus. L'Occitanie bénéficie d'un réseau d'établissements publics et privés de formation au cinéma qui offrent toute une palette de formations en lien avec la production audiovisuelle et cinématographique.

Ce secteur en plein essor est une chance pour la région et son avenir se joue maintenant. La sanctuarisation des moyens consentis par la Région, et par les Métropoles de Toulouse et Montpellier pour le soutien de son développement, est une bonne nouvelle. Il importe que l'État fasse de même au niveau national pour conforter la stratégie d'investissement et d'industrialisation qu'il a lui-même initiée.

Cette filière et ce rapport doivent contribuer à l'attractivité de la région, de tous les territoires d'Occitanie. Le CESER continuera à s'intéresser au développement de cette filière.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) 





AVIS DU CESER (CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL) OCCITANIE

Jeunesse et engagement en Occitanie - Comprendre, encourager et accompagner

→ Assemblée plénière du 12 décembre 2023 (Autosaisine)

L'engagement des jeunes est un enjeu majeur de société. La jeunesse contribue à développer la résilience des communautés et à stimuler le progrès. Les jeunes sont animés par certaines causes qu'ils jugent importantes pour leur avenir et leur bien-être moral : éducation, sport, culture, climat ou environnement, causes humanitaires ou internationales.

Toutefois, la dynamique d'engagement des jeunes apparaît freinée par certains éléments tels que la précarité, l'explosion des problématiques de santé mentale (suite à la crise sanitaire) en plus des problèmes de mobilité, de logement, de transport et d'offre qu'ils rencontrent notamment lorsqu'ils habitent en milieu rural.

En Occitanie, les jeunes s'investissent davantage dans le bénévolat (53% d'entre eux) qu'au niveau national (5 points de plus). L'engagement est inégal selon les territoires, les milieux sociaux, le niveau d'études, le fait d'être en activité ou sans emploi. Ils sont 30% à avoir une appétence pour la vie associative portant sur les thématiques Culture et Loisirs plutôt que sur les enjeux sociaux ou politiques.

Cet engagement des jeunes en Occitanie est peu valorisé. Le CESER a donc souhaité le mettre en exergue et s'est emparé de cette question de l'engagement selon 4 axes :

- co-construire des politiques de jeunesse transversales et cohérentes ;

- faciliter l'engagement des jeunes et mieux les informer dans leur territoire de vie ;
- encourager, accompagner et valoriser leur engagement ;
- accompagner les porteurs de projet.

Le CESER émet ainsi quelques propositions :

- reconnaître l'expertise et la légitimité des corps intermédiaires, interlocuteurs privilégiés pour les questions liées à la jeunesse, et favoriser leur collaboration et les partenariats. Il apparaît aussi essentiel que la Région présente une évaluation annuelle détaillée de son Plan jeunesse 2023 ;
- aider les jeunes à sortir de la précarité en soutenant les associations jeunesse en milieu éducatif, en les informant sur les aides disponibles ;
- inviter la Région à présenter et développer l'offre de bénévolat à travers la Carte jeune ou son site web.
- soutenir financièrement les associations et les structures du réseau jeunesse.

Moteurs du changement et essence de notre société de demain, il est par conséquent essentiel d'être à l'écoute des jeunes et de répondre à leurs besoins. Dans ce contexte, la Région Occitanie, chef de file des politiques Jeunesse, doit être attentif aux attentes des jeunes et travailler de concert avec les réseaux associatifs et les professionnels de la jeunesse.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →





AVIS DU CESER OCCITANIE

Transformations et utilisations du bois - Réindustrialiser la filière en Occitanie?

→ Assemblée plénière du 20 juin 2023 (Autosaisine)



Avec 2,7 millions d'hectares de forêts (soit 36 % du territoire régional), l'Occitanie est la deuxième plus grande région forestière française après la Nouvelle-Aquitaine. La filière Bois-Forêt régionale compte 6 400 établissements. Elle représente 18 700 emplois et 2,7 Mds€ de chiffres d'affaires en 2019 (Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) - mars 2023).

Comment comprendre que nous importons, au niveau national, des produits de la filière Bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds€ alors que nous avons la matière première sur place ? À l'heure de la réindustrialisation et, parlant de l'Occitanie, que faut-il faire pour que le bois redevienne source de richesse ?

Dans la continuité de ses travaux sur les filières régionales, le CESER s'est autosaisi sur la filière industrielle des transformations et utilisations de la matière première bois en Occitanie et la capacité régionale à structurer et développer une filière durable et soutenable, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires.

La filière a connu des mutations, notamment avec l'arrivée de nouveaux matériaux ou de nouveaux usages, qui ont profondément changé sa configuration. Cependant, des compétences et des savoir-faire sont toujours présents en Occitanie. La filière doit être envisagée à partir des marchés irrigués par la ressource bois. Le dialogue est nécessaire entre

les maillons des différentes chaînes de valeur autour de cette matière première.

Le CESER appelle à la définition d'une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.

Les principaux axes de préconisations de l'avis :

- remettre les feuillus au centre des productions ;
- faire industrie ensemble (élargir la vision de la filière, renforcer le dialogue entre tous les maillons de la chaîne de valeur ; connecter la filière avec les réseaux nationaux et européens de R&D et Innovation) ;
- travailler sur les métiers ;
- travailler sur les modèles ;
- sécuriser les approvisionnements (développer la contractualisation des approvisionnements de bois entre les propriétaires, publics ou privés, et les scieries en aval).

Le CESER souhaite que les propositions de l'avis puissent inspirer les parties prenantes de la filière régionale afin qu'elles fassent « industrie ensemble » au bénéfice de la protection de l'environnement, du développement économique, des emplois et de meilleures conditions sociales et de vie au cœur de l'équilibre régional des territoires d'Occitanie.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →





AVIS DU CESER OCCITANIE

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures en Occitanie ?

↳ Assemblée plénière du 20 juin 2023 (Autosaisine)



La région Occitanie dispose d'un potentiel important en matière d'agriculture et de forêts, avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante. Cependant, ces filières sont également confrontées à des défis liés au dérèglement climatique et figurent déjà parmi les secteurs les plus impactés par l'évolution du climat. À ce titre, elles sont conscientes qu'elles doivent, comme l'ensemble des autres activités humaines, participer à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la fois à leurs pratiques et à leur besoin en énergie.

Forêt et Agriculture sont des secteurs clés dans la lutte contre le dérèglement climatique. Dans ce contexte, il est crucial de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables, tout en contribuant à la réduction des émissions de GES. Aussi, l'agriculture et la forêt de notre région ont toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.

Le CESER fait des propositions pour :

- renforcer le rôle environnemental et de défense des forêts contre les incendies dans les Plans Simples de Gestion (PSG) ;
- mieux maîtriser le cycle de l'azote : afin d'accroître la part des cultures de légumineuses à graines, fixatrices d'azote et permettant de réduire la fertilisation minérale, le CESER préconise d'accompagner la démarche de la Filière Légumineuses à Graines (FILEG) jusqu'à la structuration effective d'une filière légumineuse régionale ;
- protéger et accroître les stocks de carbone : la région Occitanie est encouragée à soutenir les systèmes d'élevage qui permettent le maintien des prairies et des parcours, vecteur de séquestration du carbone ;

- réduire les émissions de méthane : les pouvoirs publics sont appelés à favoriser le développement d'unités de méthanisation compatibles avec les besoins, les substrats végétaux et/ou animaux locaux et les organisations et capacités territorialisées des acteurs, adossées à des projets agricoles ;
- faire l'économie du carbone : le CESER demande expressément aux pouvoirs publics (État, Région, etc.) de veiller à la régulation des marchés carbone, afin d'éviter les dérives qui pointent en termes de concurrence entre usages, d'accaparement et de spéculations sur la valeur des terres, pour soutenir des modèles économiques en maîtrise locale au bénéfice des territoires, et veiller à ce que les populations les plus défavorisées ne payent pas seules le prix de cette transition.

En Occitanie, avec une agriculture occupant près de la moitié de la surface régionale, le secteur agricole est le deuxième secteur le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES), derrière les transports :

30 %

La forêt contribue pour

56 %

à la séquestration carbone à l'échelle de la région (déplacement de la masse de carbone vers la biomasse et les sols), participant à l'atténuation du dérèglement climatique

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →



AVIS DU CESER OCCITANIE

Le maintien de la politique de Cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne | Volet 2 - Programmation européenne 2021-2027 : Quels nouveaux enjeux pour la région Occitanie ?

↳ Bureau du 20 novembre 2023 (Autosaisine)



Dans son avis adopté le 18 juin 2018, relatif au maintien de la politique de Cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne, le CESER affirmait l'importance de l'Union Européenne et des fonds structurels pour la paix en Europe, la cohésion sociale, la prospérité et le développement. Il insistait également sur la nécessité d'augmenter sensiblement le budget européen, et proposait la conditionnalité du versement des aides au respect des valeurs communes de l'Union Européenne. Cet avis a reçu un écho favorable auprès du Comité Européen des Régions (CdR) et du Comité Économique et Social Européen (CESE). Deux ans après, en décembre 2020, le Parlement Européen adoptait le règlement relatif à la conditionnalité de l'accès des financements européens au respect de l'état de droit et des valeurs fondamentales de l'Union Européenne.

Depuis 2018, les contextes mondiaux, européens et nationaux ont évolué en raison d'une succession de crises dont les conséquences ne pouvaient être budgétées au moment de la programmation 2021-2027.

Aussi, en 2023, le CESER a souhaité revisiter l'avis de 2018 à l'aune de ces nouveaux contextes et mettre en exergue les nouveaux enjeux relatifs à la mise en œuvre de la programmation 2021-2027.

La contribution du CESER, adoptée en 2023 suite à l'avis de 2018, s'articule par conséquent autour des points suivants :

- le rappel des conclusions du travail réalisé par le CESER en 2018 ;
- les évolutions depuis cet avis de 2018 ;
- la prise en compte des préconisations du CESER dans la programmation 2021-2027 ;
- les enjeux actuels relatifs à la mise en œuvre des financements et les préconisations du CESER sur ce sujet.

Cette dernière partie permet de mettre en lumière :

- la permanence de certains enjeux depuis 2018 comme la nécessaire simplification administrative, qui bien qu'engagée depuis la dernière programmation doit être amplifiée, ou la nécessité de poursuivre l'information et la communication sur les actions financées afin de contrer l'image d'une Union Européenne (UE) trop uniformisante, technocratique, distante des citoyens. Cette nécessité figurait déjà dans l'avis du CESER de 2018 ;
- l'apparition de nouveaux enjeux relatifs aux modalités de mobilisation des fonds (critères d'éligibilité, contrôles, stabilité des règles).

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#)





AVIS DU CESER OCCITANIE

Les orientations budgétaires 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

→ Assemblée plénière du 14 novembre 2023 (Saisine de la présidente de Région)



Cet avis sur les orientations budgétaires 2024 de la région s'inscrit dans un contexte global, mondial, national difficile (croissance mondiale en recul, durcissement des politiques monétaires visant à réduire l'inflation, etc.).

Au vu de ces conditions, la Région souhaite préserver l'autofinancement brut à un niveau compris entre 450 et 500 M€, pérenniser le financement majoritaire des dépenses d'investissement par des ressources propres, et maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en conservant un haut niveau d'investissement.

Il s'agit donc pour le CESER d'une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée dans la continuité des orientations budgétaires 2023.

La Région s'engage ainsi à poursuivre son action en faveur d'un modèle de développement fondé sur la justice sociale et environnementale, ainsi que sur la souveraineté industrielle, énergétique, sanitaire et alimentaire.

Le CESER note les ambitions d'action très larges de la collectivité, qui en plus de ses compétences majeures que sont les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire et l'environnement et, le développement économique, investit les domaines de la santé en particulier, de la solidarité et de l'inclusion, la culture et le sport, la

gestion de l'eau, etc. Or au regard du contexte actuel, si de tels choix peuvent se comprendre, la Région a-t-elle réellement les moyens financiers pour assumer pleinement toutes ces ambitions affichées ?

Dans son analyse du Chiffre d'Affaire 2022, compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines, le CESER insiste sur l'insuffisance des financements (3,7 Mds€ par an pour 6 millions d'habitants), compte tenu des investissements massifs à réaliser dans tous les domaines. Les ressources de la Région proviennent essentiellement de la TVA, de la fiscalité sur les produits pétroliers et sur les cartes grises, toutes dépendantes de la conjoncture nationale et des décisions du gouvernement, la Région « n'a pas la main » sur ses recettes.

Par conséquent, le CESER plaide donc pour une réforme de la fiscalité locale, afin d'apporter des marges de manœuvre financières.

Le CESER Occitanie souhaite que ces orientations budgétaires se traduisent dans le BP 2024 par une mise en visibilité :

- des axes prioritaires d'investissement pour l'année 2024 ;
- de la stratégie d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) →





AVIS DU CESER OCCITANIE

Le Budget Primitif 2024 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

→ Assemblée plénière du 12 décembre 2023 (Saisine de la présidente de Région)



Cet avis sur le BP 2024 a été le dernier de la mandature 2018-2023 du CESER, laquelle fût marquée par des crises (Covid-19, finances publiques et dette, dérèglement climatique, conflits géopolitiques récents) devenant des enjeux structurants des politiques publiques.

Le CESER a identifié 3 enjeux majeurs pour l'Occitanie :

- le renforcement de la cohésion sociale et territoriale entre les départements en difficulté et les départements les mieux lotis, entre des territoires à haute valeur ajoutée, terres d'innovation et de recherche, et d'autres en difficulté et difficiles d'accès ;
- la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau ;
- l'anticipation des évolutions démographiques et le vieillissement de la population : l'Occitanie étant la deuxième région métropolitaine pour le taux de croissance démographique (40 000 nouveaux habitants par an et un afflux massif de touristes en périodes estivales qui impacte l'environnement et les ressources, notamment en eau).

L'ampleur des crises, sociale et environnementale, et des enjeux identifiés expliquent sans doute le choix de la collectivité d'agir sur un périmètre large, dépassant ses compétences historiques, pour investir le champ de la santé ou de l'urgence climatique, notamment. L'objectif est de répondre aux besoins des populations dans un contexte de perception de reflux de l'intervention publique et de désengagement de l'État sur les territoires.

Le CESER salue dans ce BP quelques points positifs :

- des démarches évaluatives innovantes : après l'élaboration d'un budget vert dont l'objectif est de mesurer l'impact des politiques publiques mises en œuvre sur le climat, l'annonce de l'expérimentation d'un budget sensible à la question du genre dans le sport traduit la proposition formulée par le CESER dans ses précédents avis budgétaires ;

- le maintien et le développement des dispositifs de soutien à l'activité, au développement territorial, à la recherche : contrats de filières, contrats territoriaux, dispositif Ma santé, Ma Région, etc.
- le développement de nouveaux services et dispositifs : déploiement du dispositif « *Développer les innovations pédagogiques* » dans l'enseignement supérieur ; ouverture à l'Économie Sociale et Solidaire des Pass Transformation écologique et Contrats Entreprises d'Avenir. À noter également, l'entrée de nouvelles filières : la filière pêche et la filière cinématographique.

Les points négatifs concernent la baisse des financements sur des compétences majeures et vecteurs d'inclusion sociale (- 7% sur l'Éducation, l'Orientatation et la Jeunesse et - 22% sur la Formation continue et l'apprentissage) mais aussi un manque de visibilité sur l'évaluation des dispositifs financés et des politiques engagées.

Le CESER préconise de :

- rendre lisible la stratégie d'évaluation - le CESER souhaite être associé à la politique d'évaluation du Conseil régional ;
- rendre lisible la stratégie d'investissement : au-delà de l'évaluation, l'anticipation des investissements est également une impérieuse nécessité pour atteindre les objectifs de « décarbonation » et atténuer les effets du dérèglement climatique ;
- faire aboutir la nécessaire réforme des finances régionales : l'architecture actuelle des finances des Régions apparaît dépassée au regard des problématiques et des enjeux à relever. Les recettes sont en effet assises principalement sur la consommation T.V.A et les énergies fossiles (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE), cartes grises), en contradiction avec les objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre par ailleurs affichés par la Région dans sa stratégie REPOS, et par l'État dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Le CESER soutient l'action de lobbying faite en ce sens par *Régions de France* auprès du Gouvernement.

[Consulter l'intégralité de l'avis du CESER](#) 



Hôtel de Région

TOULOUSE

22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse cedex 9

MONTPELLIER

201, av. de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

APPEL GRATUIT

Numéro unique

 **3010**

 **@occitanie | laregion.fr**

